

**Atmo Midi-Pyrénées - ORAMIP**

19 avenue Clément Ader

31770 COLOMIERS

Tél : 05 61 15 42 46

[contact@oramip.org](mailto:contact@oramip.org) - <http://oramip.atmo-midipyrenees.org>



**BILANS TRIMESTRIELS DE MESURES  
VILLE DE MONTAUBAN  
2015**

# BILAN TRIMESTRIEL DE MESURES - MONTAUBAN -

## Avril 2015 à Juillet 2015

Démarrage des mesures : 30 mars 2015

Afin d'étayer les connaissances sur la qualité de l'air sur le territoire du Tarn-et-Garonne, l'ORAMIP réalise une campagne de mesure de suivi des polluants sur l'agglomération montalbanaise.

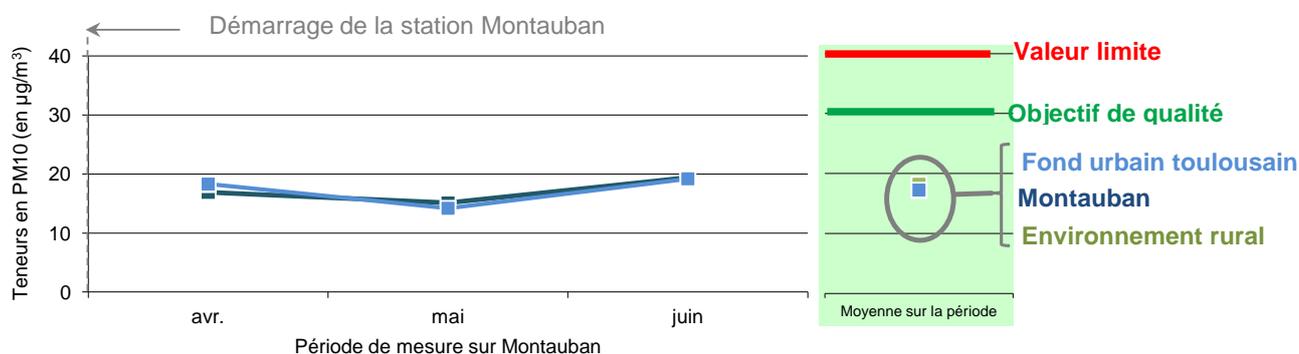


Les mesures de Montauban sont comparées aux mesures de la station Berthelot, représentatives du fond urbain toulousain, de la station de Peyrusse-Vieille située dans le Gers et représentative d'un environnement rural et aux réglementations

## EVOLUTION DES TENEURS EN PARTICULES DE DIAMETRE INFERIEUR A 10 µm SUR MONTAUBAN DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

Les particules peuvent être d'origine naturelle (embruns océaniques, feux de forêt, érosion éolienne des sols, pollens ...) ou anthropique (liées à l'activité humaine). Dans ce cas, elles sont issues majoritairement de la combustion incomplète des combustibles fossiles (mode de chauffage, transport routier, industries...).

### PM10 - Comparaison aux valeurs réglementaires annuelles

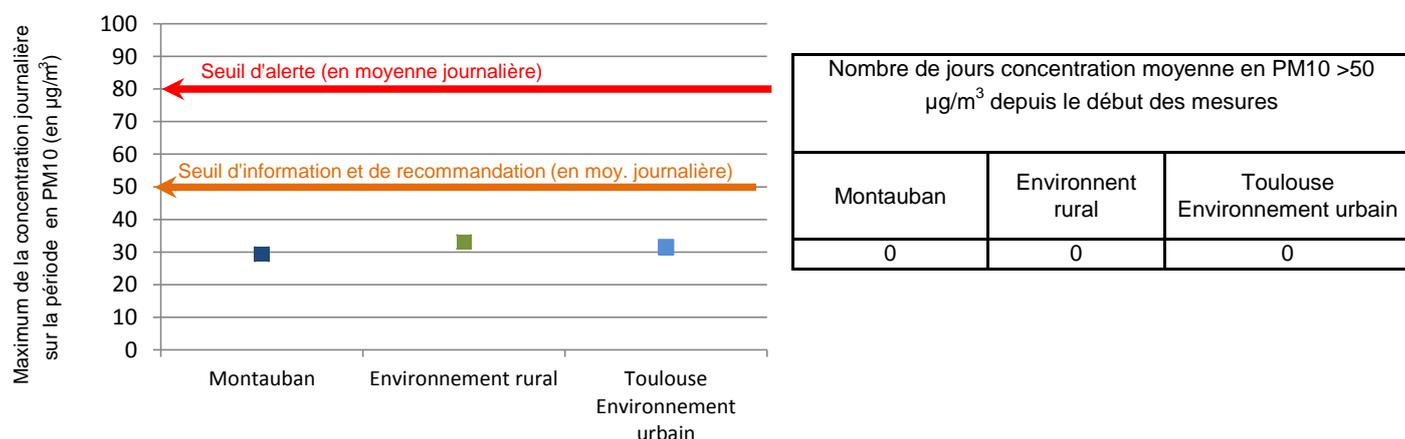


Sur la période de mesure, la station de Montauban affiche des niveaux moyens en particules en suspension du même ordre de grandeur que ceux mesurés dans un environnement urbain (agglomération toulousaine) ou rural. Sur la période d'étude, le niveau moyen en particules PM<sub>10</sub> est ainsi de 17,1 µg/m<sup>3</sup>, contre 17,2 µg/m<sup>3</sup> en niveau de fond urbain pour Toulouse.

#### Respect de la réglementation :

Ces concentrations moyennes mensuelles respectent les deux seuils réglementaires définis en moyenne annuelle, la valeur limite fixée à 40 µg/m<sup>3</sup> et l'objectif de qualité de 30 µg/m<sup>3</sup>.

### PM10 - Comparaison aux valeurs réglementaires fixées sur la moyenne journalière



Les concentrations journalières en particules en suspension déterminées sur l'agglomération de Montauban sont comparables aux niveaux journaliers rencontrés sur l'agglomération toulousaine ou en environnement rural dans le Gers.

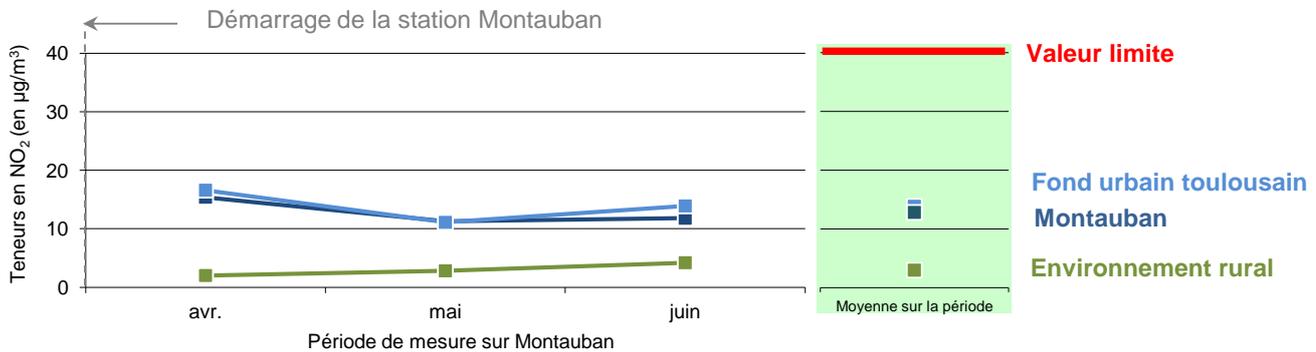
#### Respect de la réglementation :

Les niveaux journaliers déterminés durant les trois mois de mesure respectent l'ensemble des réglementations existantes. Les mesures n'ont pas mis en évidence de concentrations journalières supérieures au seuil d'alerte fixé à 80 µg/m<sup>3</sup>, ni même du seuil d'information de 50 µg/m<sup>3</sup>.

## EVOLUTION DES TENEURS EN DIOXYDE D'AZOTE SUR MONTAUBAN DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

Le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) sont émis lors des phénomènes de combustion. Le dioxyde d'azote est un polluant secondaire issu de l'oxydation du NO. Les sources principales, pour le département du Tarn-et-Garonne, sont les véhicules (près de 64%) et les installations de combustion (centrales thermiques, chauffages...).

### NO<sub>2</sub> - Comparaison à la valeur limite annuelle

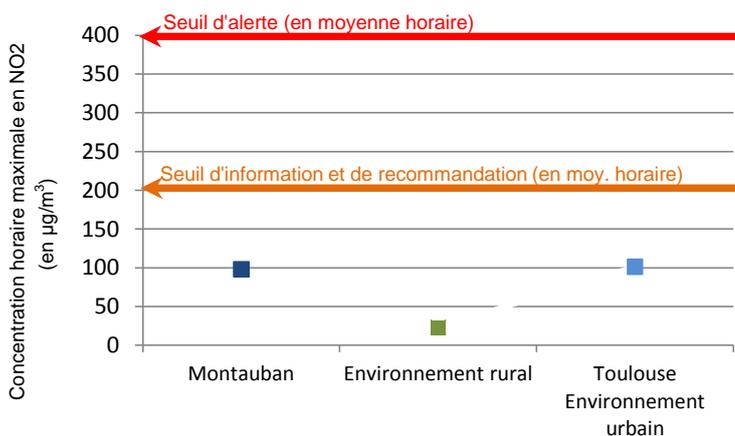


Les concentrations moyennes mensuelles en dioxyde d'azote sur la période de mesures sont légèrement inférieures à celles déterminées dans un environnement urbain tel que Toulouse. L'influence du trafic routier et d'autres sources de combustion sur l'agglomération montalbanaise est bien marquée, le niveau moyen sur les trois mois de mesures étant de 12,8 µg/m<sup>3</sup> contre 3,0 µg/m<sup>3</sup> en milieu rural sur la même période.

#### Respect de la réglementation :

La concentration moyenne enregistrée sur Montauban, de 13 µg/m<sup>3</sup> est inférieure à la valeur limite, fixée à 40 µg/m<sup>3</sup> établie sur une année de mesures.

### NO<sub>2</sub> - Comparaison aux valeurs réglementaires fixées sur la moyenne horaire



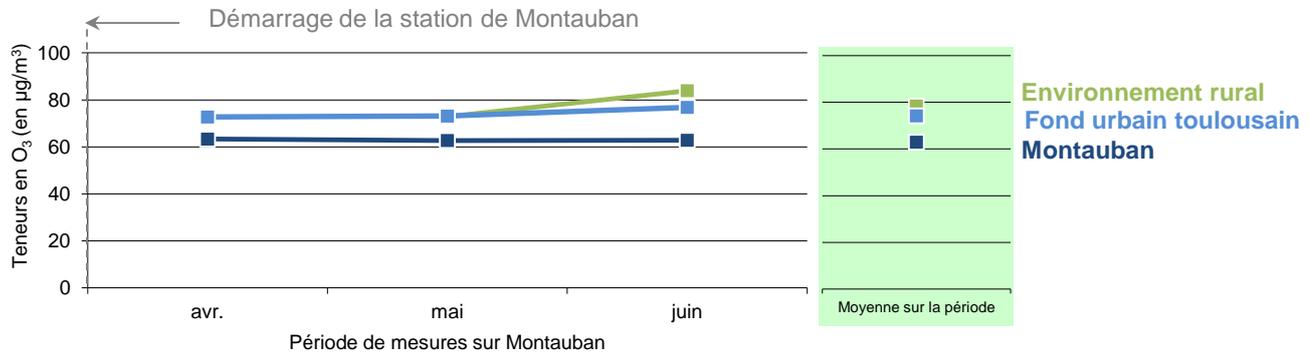
#### Respect de la réglementation :

Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été enregistré pour la période sur Montauban. La concentration horaire maximale déterminée sur la période est de 98 µg/m<sup>3</sup>.

# EVOLUTION DES TENEURS EN OZONE SUR MONTAUBAN DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

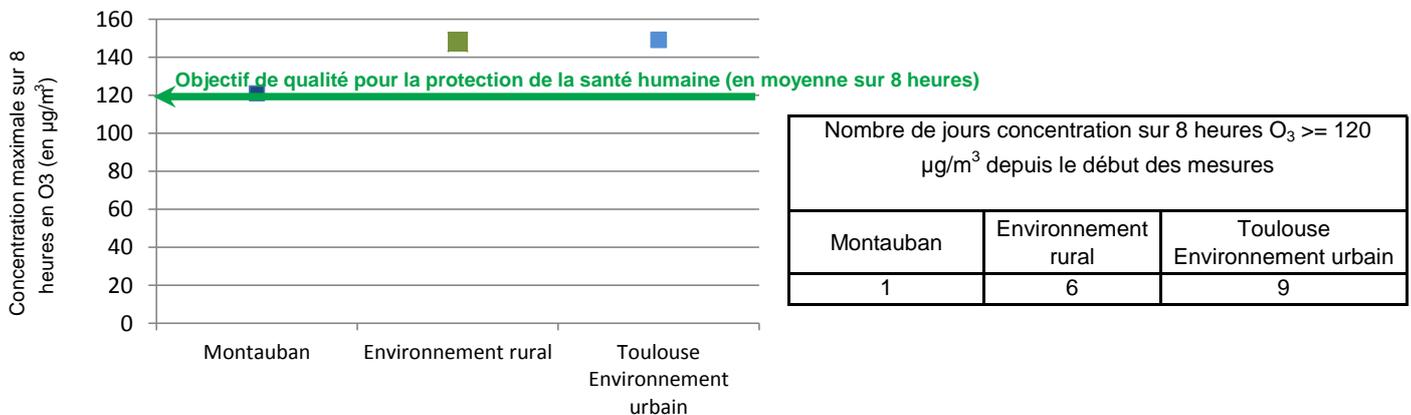
L'ozone est un constituant naturel de l'atmosphère. Il devrait normalement être présent à des teneurs faibles, mais du fait des activités humaines, les niveaux d'ozone dans les basses couches peuvent être élevés à certaines périodes de l'année. En milieu urbain, l'ozone est créé lors d'interactions entre les rayonnements ultraviolets solaires et des polluants primaires précurseurs émis par les activités humaines. Les plus fortes concentrations sont mesurées en période estivale lors de conditions de fort ensoleillement et d'absence de vent.

## O3 - Evolution des concentrations



Les concentrations mensuelles en ozone sont inférieures à celles que l'on peut observer en environnement rural ou sur l'agglomération toulousaine.

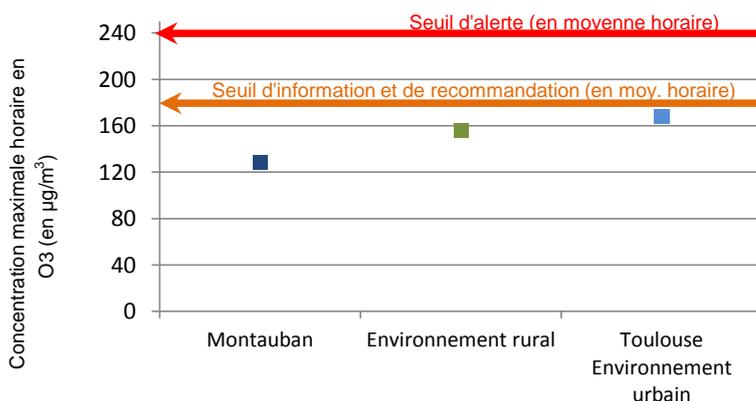
## O3 - Mesures sur 8 heures



### Respect de la réglementation :

Durant ces trois de mesure, la station de Montauban a mis en évidence un dépassement de l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine. Ce nombre est faible comparativement à ceux mis en évidence sur l'agglomération toulousaine (9 jours) ou encore en environnement rural (6 jours), sur la même période.

## O3 - Mesures horaires



### Respect de la réglementation :

Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été enregistré pour la période. La concentration maximale horaire mise en évidence sur Montauban est de 129 µg/m<sup>3</sup>, niveau largement inférieur au seuil d'information fixé à 180 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire.



# BILAN TRIMESTRIEL DE MESURES - MONTAUBAN -

## Avril 2015 à Octobre 2015

Démarrage des mesures : 30 mars 2015

Afin d'étayer les connaissances sur la qualité de l'air sur le territoire du Tarn-et-Garonne, l'ORAMIP réalise une campagne de mesure de suivi des polluants sur l'agglomération montalbanaise.

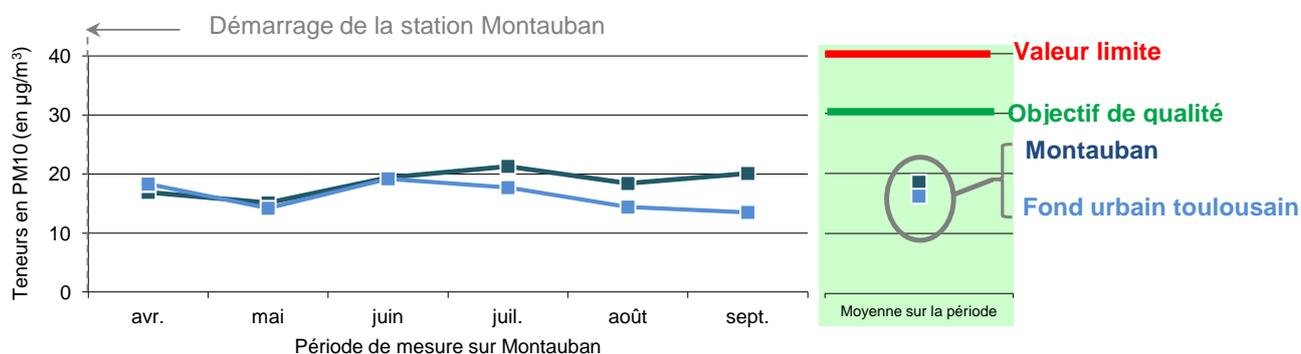


Les mesures de Montauban sont comparées aux mesures de la station Berthelot représentative du fond urbain toulousain, de la station de Peyrusse-Vieille située dans le Gers et représentative d'un environnement rural et aux réglementations existantes.

## EVOLUTION DES TENEURS EN PARTICULES DE DIAMETRE INFERIEUR A 10 $\mu\text{m}$ SUR MONTAUBAN DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

Les particules peuvent être d'origine naturelle (embruns océaniques, feux de forêt, érosion éolienne des sols, pollens ...) ou anthropique (liées à l'activité humaine). Dans ce cas, elles sont issues majoritairement de la combustion incomplète des combustibles fossiles (mode de chauffage, transport routier, industries...).

### PM10 - Comparaison aux valeurs réglementaires annuelles

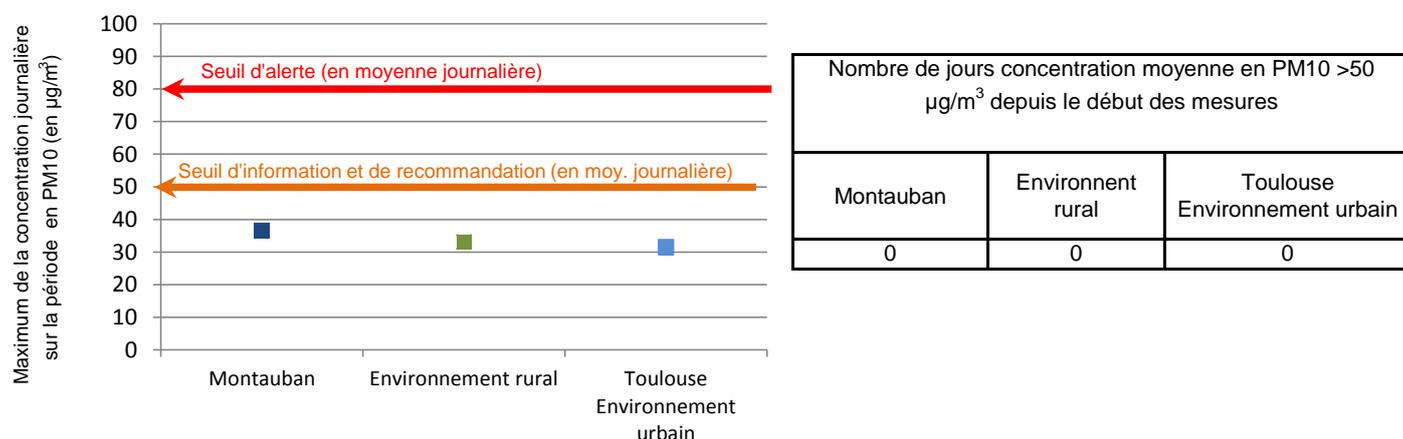


Sur le premier semestre de mesure, la station de Montauban affiche un niveau moyen en particules en suspension supérieur à celui mesuré sur l'agglomération toulousaine. Sur la période d'étude, le niveau moyen en particules  $\text{PM}_{10}$  est ainsi de  $18,5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ , contre  $16,2 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en niveau de fond urbain pour Toulouse.

#### Respect de la réglementation :

Ces concentrations moyennes mensuelles respectent les deux seuils réglementaires définis en moyenne annuelle, la valeur limite fixée à  $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$  et l'objectif de qualité de  $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$ .

### PM10 - Comparaison aux valeurs réglementaires fixées sur la moyenne journalière



Les concentrations journalières en particules en suspension déterminées sur l'agglomération de Montauban sont légèrement supérieures aux niveaux journaliers rencontrés sur l'agglomération toulousaine ou en environnement rural dans le Gers.

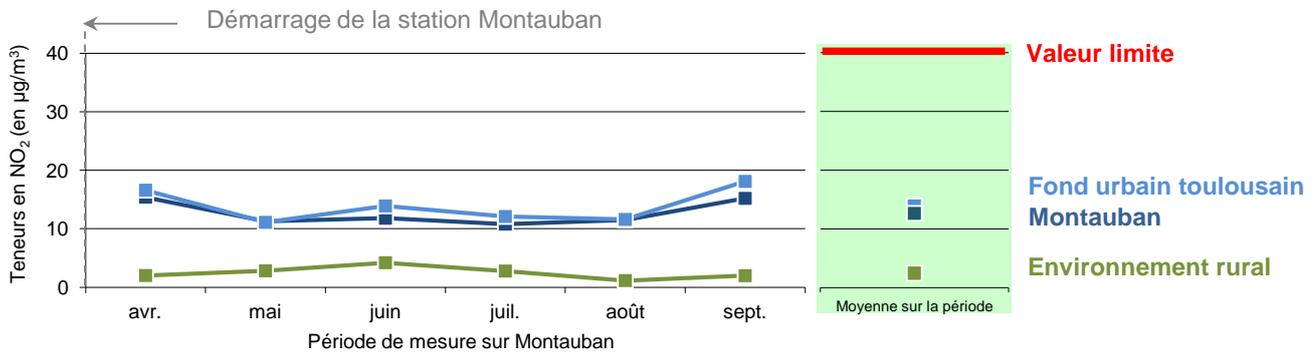
#### Respect de la réglementation :

Les niveaux journaliers déterminés durant les six mois de mesure respectent l'ensemble des réglementations existantes. Les mesures n'ont pas mis en évidence de concentrations journalières supérieures au seuil d'alerte fixé à  $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$ , ni même du seuil d'information de  $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ .

## EVOLUTION DES TENEURS EN DIOXYDE D'AZOTE SUR MONTAUBAN DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

Le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) sont émis lors des phénomènes de combustion. Le dioxyde d'azote est un polluant secondaire issu de l'oxydation du NO. Les sources principales, pour le département du Tarn-et-Garonne, sont les véhicules (près de 64%) et les installations de combustion (centrales thermiques, chauffages...).

### NO<sub>2</sub> - Comparaison à la valeur limite annuelle

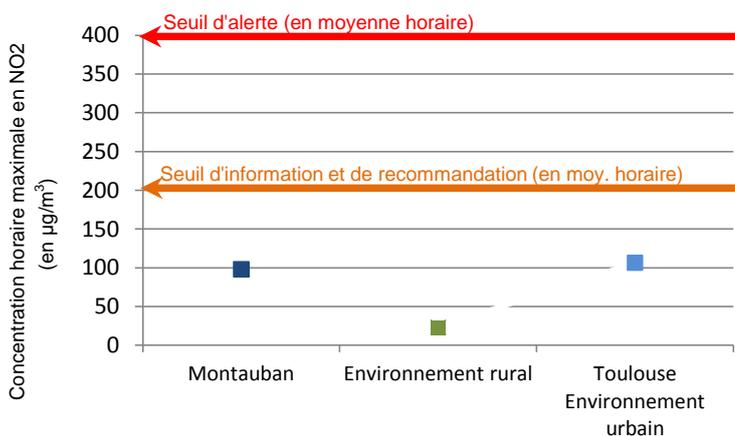


Les concentrations moyennes mensuelles en dioxyde d'azote sur la période de mesures sont légèrement inférieures à celles déterminées dans un environnement urbain tel que Toulouse. Pour les 6 mois de mesure, l'influence du trafic routier et d'autres sources de combustion sur l'agglomération montalbanaise est bien marquée, la concentration moyenne étant de 12,7 µg/m<sup>3</sup>, contre 2,5 µg/m<sup>3</sup> en milieu rural sur la même période.

#### Respect de la réglementation :

La concentration moyenne enregistrée sur Montauban, de 12,7 µg/m<sup>3</sup> est bien inférieure à la valeur limite, fixée à 40 µg/m<sup>3</sup> établie sur une année de mesures.

### NO<sub>2</sub> - Comparaison aux valeurs réglementaires fixées sur la moyenne horaire



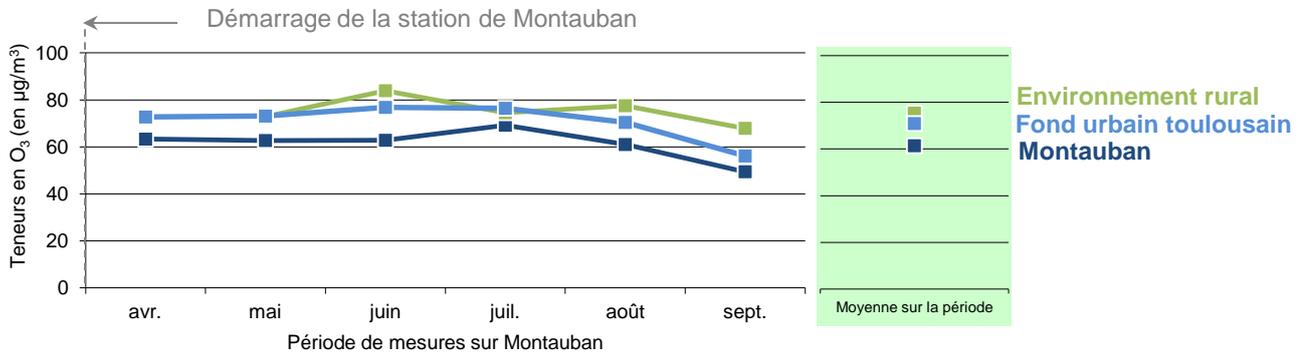
#### Respect de la réglementation :

Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été enregistré pour la période sur Montauban. La concentration horaire maximale déterminée sur la période est de 98 µg/m<sup>3</sup>.

# EVOLUTION DES TENEURS EN OZONE SUR MONTAUBAN DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

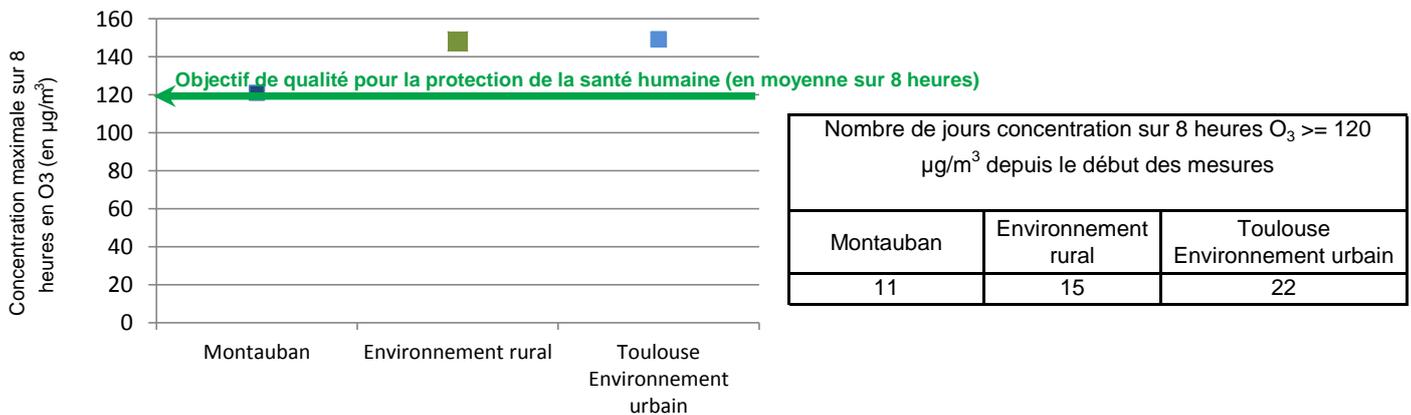
L'ozone est un constituant naturel de l'atmosphère. Il devrait normalement être présent à des teneurs faibles, mais du fait des activités humaines, les niveaux d'ozone dans les basses couches peuvent être élevés à certaines périodes de l'année. En milieu urbain, l'ozone est créé lors d'interactions entre les rayonnements ultraviolets solaires et des polluants primaires précurseurs émis par les activités humaines. Les plus fortes concentrations sont mesurées en période estivale lors de conditions de fort ensoleillement et d'absence de vent.

## O3 - Evolution des concentrations



Les concentrations mensuelles en ozone sont inférieures à celles que l'on peut observer en environnement rural ou sur l'agglomération toulousaine. On observe une hausse des niveaux moyens sur la période estivale : la formation de l'ozone, produit à partir de polluants précurseurs émis par les activités humaines, est accentuée en présence de conditions combinant fort ensoleillement, absence de vent et températures élevées.

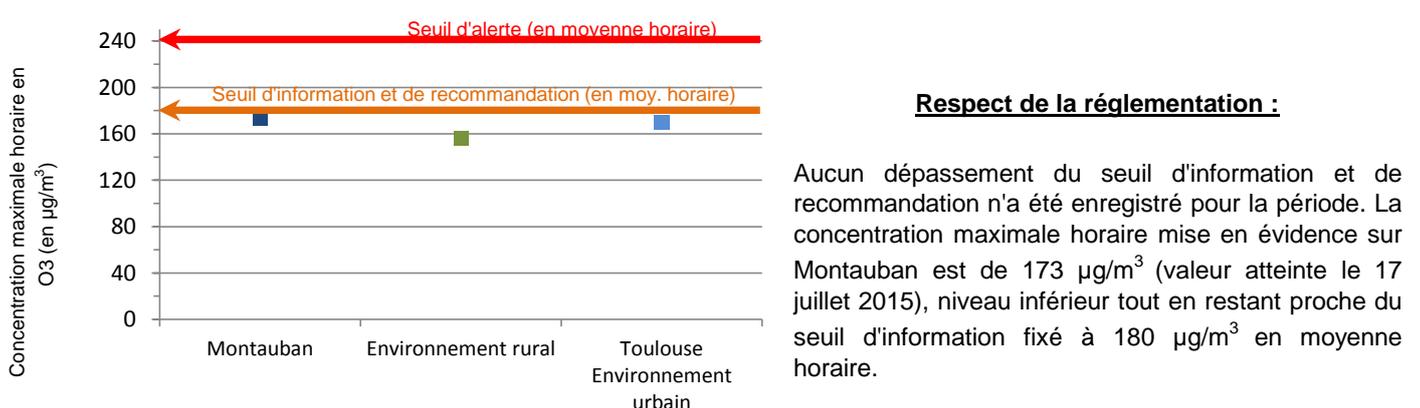
## O3 - Mesures sur 8 heures



### Respect de la réglementation :

Durant ces six mois de mesure, la station de Montauban met en évidence 11 journées de dépassement de l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine. Ce nombre est inférieur à ceux mis en évidence sur l'agglomération toulousaine (22 jours) ou encore en environnement rural (15 jours), sur la même période.

## O3 - Mesures horaires





**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES

Atmo Midi-Pyrénées



@

L'information sur la qualité de l'air  
en Midi-Pyrénées :  
[www.oramip.org](http://www.oramip.org)



l'Oramip est certifié ISO 9001

Crédit photos : Marc Donnadiou service communication ville de Montauban  
et Oramip - ETU-2015-25 - ETU-2015-33 / novembre 2015